

Voirie

La voirie comprend les bâtiments municipaux, dont les écoles, les 53 kilomètres de voiries de la ville, l'éclairage public, les espaces verts.

Répartition des compétences

À la charge de la commune :

- > bâtiments municipaux ;
- > espaces verts ;
- > nettoyage des rues et des trottoirs

À la charge de la Métropole :

- > entretien des 53 kilomètres de voiries de la ville (nids de p
- > éclairage public

Dans le cadre de la gestion de la voirie, la Métropole Rouen Normandie assure également la coordination de toutes les interventions sur le domaine public communal avec les concessionnaires : ERDF-GRDF, France Télécom et la Direction Interrégionale Nord Ouest (DIRNO).

Occupation du domaine public

Qu'elle soit dans le cadre de travaux (dépôt de matériel, utilisation d'une benne ou d'un échaffaudage), ou dans le cadre de l'installation d'une terrasse pour les commerçants, toute occupation du domaine public est soumise au préalable au dépôt d'une demande officielle en mairie et fait l'objet d'une tarification.

Tous les formulaires de demande d'occupation du domaine public sont à télécharger ci-contre, ainsi que les délibérations sur la tarification des droits d'occupation du domaine public.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00